



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2024
Français
Original : anglais

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application du mandat de la Mission. On y retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant, pour la période allant du 19 septembre 2023 au 15 mars 2024.

2. La MINUK a toujours pour priorité de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle poursuit sa collaboration constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec l'ensemble de la population du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) continuent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#). La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo maintient sa présence, conformément à la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)) et au rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborent étroitement avec la Mission.

II. Principaux faits nouveaux sur le plan politique, y compris concernant le dialogue facilité par l'Union européenne

3. Bien que l'application des accords facilités par l'Union européenne ait fait des progrès au cours des six derniers mois, les tensions entre Belgrade et Pristina se sont accrues et la situation en matière de sécurité est restée précaire dans le nord du Kosovo. Malgré les pressions diplomatiques, aucun progrès n'a été fait en vue de la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Néanmoins, les travaux ont avancé dans plusieurs dossiers d'intérêt commun pour Belgrade et Pristina : mise en œuvre du plan d'action énergétique 2022, immatriculation des véhicules et liberté de circulation réciproque des véhicules entre le Kosovo et la Serbie. Par ailleurs, les Serbes du Kosovo ont présenté des



demandes de destitution pour les maires de quatre municipalités du nord, conformément à la nouvelle instruction administrative communiquée par le gouvernement du Kosovo. La nouvelle directive de la Banque centrale du Kosovo faisant de l'euro la seule monnaie pour les transactions en espèces au Kosovo à compter du 1^{er} février 2024 a eu des répercussions sur les droits économiques et sociaux des Serbes du Kosovo et d'autres communautés non majoritaires et exacerbé les tensions entre les parties.

4. Le 24 septembre 2023, une grave atteinte à la sécurité a eu lieu près du village de Banjska/Banjskë (municipalité de Zvečan/Zveçan), dans le nord du Kosovo, lorsqu'une trentaine d'individus armés ont érigé des barrages routiers et attaqué des policiers kosovars. L'affrontement a fait un mort et deux blessés parmi les policiers, et trois morts parmi les assaillants armés. Huit Serbes du Kosovo ont été interpellés, mais d'autres suspects ont pris la fuite et franchi la frontière administrative pour se rendre en Serbie. Le 26 septembre, les autorités kosovares ont relâché quatre des huit suspects, faute de preuves. Dans les jours qui ont suivi, les tensions se sont accrues entre les deux parties, et Belgrade a renforcé sa présence militaire le long de la frontière administrative, avant de la réduire du fait de pressions internationales.

5. Après l'attaque, le Premier Ministre du Kosovo, Albin Kurti, a accusé la Serbie d'encourager et de commanditer la violence de façon systématique ; la Présidente du Kosovo, Vjosa Osmani, a quant à elle décrété une journée de deuil le 25 septembre en hommage au policier kosovar décédé. Le Président de la République de Serbie, Aleksandar Vučić, a nié toute implication des autorités serbes, affirmant que ces événements étaient une réaction des Serbes du Kosovo à la politique menée par le gouvernement kosovar dans le nord du Kosovo. M. Vučić a décrété un jour de deuil en Serbie en mémoire des trois Serbes décédés et du policier tué, tandis que la Liste serbe, le plus grand parti politique serbe du Kosovo, a déclaré trois jours de deuil pour les Serbes du Kosovo décédés.

6. Le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Josep Borrell, a condamné l'attaque, déclarant que ses auteurs devaient être traduits en justice et que les membres de l'Union européenne demandaient instamment à tous les acteurs d'œuvrer à désamorcer la situation. Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique a également condamné les événements. Dans les jours qui ont suivi, des déclarations similaires ont été faites par plusieurs acteurs internationaux, dont la KFOR et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Kosovo, qui ont demandé que les auteurs de ces actes soient amenés à en répondre.

7. Après les faits survenus à Banjska/Banjskë, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a temporairement déployé, d'octobre à décembre, des troupes supplémentaires en appui à la KFOR. Le 20 novembre, le Secrétaire général de l'OTAN a confirmé que la KFOR avait bénéficié d'un renfort de 1 000 militaires en 2023, soit le plus important qu'elle ait connu depuis une décennie. Depuis, une partie des troupes supplémentaires a été retirée.

8. Peu après les événements de Banjska/Banjskë, les autorités kosovares ont publié des images des assaillants, parmi lesquels figurait Milan Radoičić, Vice-Président de la Liste serbe. Le 29 septembre, celui-ci a reconnu sa participation à l'opération, affirmant avoir agi à titre personnel et à l'insu de Belgrade, et annoncé sa démission. Le 3 octobre, il a été interpellé par les autorités serbes, qui l'ont relâché le lendemain. Le tribunal de grande instance de Belgrade a déclaré avoir engagé des poursuites pénales et ordonné sa mise en liberté dans l'attente du jugement. Pristina et Belgrade ont toutes deux déclaré avoir ouvert des enquêtes sur les événements de Banjska/Banjskë, qui sont en cours. Le 3 octobre, les autorités kosovares ont émis des mandats d'arrêt contre 22 personnes, dont M. Radoičić. Dix-

neuf autres personnes ont été visées par des mandats d'arrêt émis le 30 octobre et le 16 février. Des notices rouges ont été diffusées par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) pour 29 de ces personnes au 4 mars 2024. Le Ministre serbe des affaires étrangères, Ivica Dačić, a exclu d'extrader M. Radoičić.

9. Le 21 octobre, le Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux, Miroslav Lajčák, et des représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France et de l'Italie se sont rendus à Pristina et à Belgrade. Ils ont présenté le projet de proposition concernant la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo, exprimant clairement le souhait que les parties honorent leurs obligations en matière de dialogue.

10. Le 26 octobre, en marge d'une réunion du Conseil européen, les dirigeants allemand, français et italien ont rencontré MM. Kurti et Vučić à Bruxelles, en présence du Président du Conseil européen, Charles Michel, et de MM. Borrell et Lajčák. Ils ont demandé au Kosovo de lancer la procédure de création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, selon les dispositions prévues dans le projet de statut, et à la Serbie de procéder à une reconnaissance de facto. M. Kurti s'est déclaré prêt à signer l'Accord du 27 février sur la voie de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie, ainsi que le projet de statut, à condition que M. Vučić y appose également sa signature. M. Vučić a estimé que le projet de statut constituait une base acceptable et souligné que la Serbie était prête à respecter ses engagements pour autant que cela ne suppose ni la reconnaissance de facto ou de jure du Kosovo ni l'adhésion du Kosovo à des organisations internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies.

11. L'Assemblée du Kosovo a examiné le nouveau projet de statut relatif à la création de l'association/communauté lors d'une séance plénière extraordinaire tenue le 3 novembre. M. Kurti a déclaré qu'il n'avait pas encore accepté le projet proposé parce que le document n'avait pas été signé ; une fois signé, il serait soumis à l'examen de la Cour constitutionnelle du Kosovo.

12. Les différentes rencontres que M. Lajčák a tenues à Bruxelles le 16 novembre avec les négociateurs en chef n'ont pas permis de faire des progrès sur le statut, mais d'autres aspects du dialogue ont enregistré des avancées. Le 9 décembre, M. Lajčák a annoncé la signature d'un accord commercial entre les services de distribution d'électricité du Kosovo et la nouvelle société Elektrosever, marquant une étape importante dans la mise en œuvre du plan d'action énergétique adopté en juin 2022. Le 29 février, les habitants du nord du Kosovo ont commencé à recevoir d'Elektrosever des factures d'électricité, une première depuis 1999.

13. Le 13 décembre, à l'issue de leur quatrième sommet annuel, tenu à Bruxelles, les dirigeants de l'Union européenne et des Balkans occidentaux ont publié la déclaration de Bruxelles, dans laquelle il a été demandé instamment aux parties de mettre pleinement en application l'Accord sur la voie de la normalisation et son annexe relative à sa mise en œuvre. Dans une lettre adressée à l'Union européenne le 14 décembre, la Première Ministre serbe, Ana Brnabić, a indiqué que cette déclaration était « une déclaration politique et un document juridiquement non contraignant » et qu'elle ne serait jugée acceptable que dans un contexte où aucune reconnaissance de facto ou de jure du Kosovo ne serait invoquée. M. Kurti a exhorté les acteurs internationaux à ne pas négliger la lettre de M^{me} Brnabić dans la mesure où elle entravait la normalisation des relations, et rappelé que les deux parties devaient signer officiellement l'Accord. Lors de la réunion suivante du Conseil européen, en décembre, les dirigeants de l'Union européenne ont demandé à la Commission européenne d'inclure l'Accord et son annexe relative à sa mise en œuvre dans le cadre de négociation de la Serbie avec l'Union européenne. Le

24 janvier, le porte-parole du Service européen pour l'action extérieure a souligné que l'Accord était considéré comme contraignant pour Belgrade et Pristina et demeurerait partie intégrante de leur parcours respectif au sein de l'Union européenne.

14. Le 17 décembre, les électeurs du Kosovo qui remplissaient certaines conditions ont participé aux élections générales serbes. Le gouvernement kosovar s'est opposé à la tenue des élections serbes au Kosovo sans demande officielle du Gouvernement serbe, maintenant la position adoptée pour la tenue des précédentes élections serbes et d'un référendum constitutionnel en 2022. L'Union européenne a déploré la position du gouvernement kosovar, estimant qu'elle n'était pas conforme à l'esprit de dialogue, au principe de protection des droits des communautés non majoritaires et à l'instauration d'un climat de confiance entre le Kosovo et la Serbie. Le jour des élections, le Gouvernement serbe et la Liste serbe ont organisé le transport des électeurs du Kosovo vers des bureaux de vote du centre de la Serbie. Hormis de gros embouteillages, aucun problème majeur n'a été signalé.

15. Le 25 décembre, le Gouvernement serbe a annoncé que tous les véhicules immatriculés au Kosovo seraient autorisés à circuler librement en Serbie à partir du 1^{er} janvier 2024. Il a souligné que cette décision, prise en application de l'Accord de libre circulation de 2011, n'était pas une reconnaissance de l'indépendance du Kosovo et ne pouvait être interprétée comme valant consentement de Belgrade à déroger aux droits garantis par la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité. Le 4 janvier, le gouvernement kosovar a rendu la pareille et supprimé le régime de vignettes prévu pour les plaques d'immatriculation serbes. Le 7 janvier, M. Borrell a salué ces décisions comme une étape positive dans la mise en œuvre de l'Accord et y a vu un signe qu'il était possible de faire des progrès dans la normalisation des relations.

16. Le 27 décembre, la Banque centrale du Kosovo a adopté une directive sur les règlements en espèces, l'objectif déclaré étant de protéger l'intégrité du système financier du Kosovo et de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Selon cette directive, à compter du 1^{er} février 2024, la seule monnaie autorisée pour les transactions en espèces au Kosovo est l'euro, mettant ainsi un terme à l'utilisation du dinar serbe comme monnaie principale pour les transactions en espèces et les transactions commerciales dans les zones à majorité serbe du Kosovo, selon la pratique établie depuis 1999. Avant l'entrée en vigueur de la directive, peu d'informations ont été communiquées au grand public sur sa teneur et ses effets. L'application de la directive a interrompu le versement des salaires et prestations aux personnes employées par des institutions financées par la Serbie et aux retraités du Kosovo relevant du système social serbe. Elle a également eu une incidence sur les petites et moyennes entreprises, ainsi que sur les services de santé, de garde d'enfants et d'éducation.

17. Le 17 janvier, M. Vučić a déclaré avoir fait part de ses préoccupations concernant l'application de la directive monétaire lors d'une rencontre avec M. Lajčák en marge de la réunion du Forum économique mondial, à Davos, avertissant qu'elle constituerait la menace la plus sérieuse et la plus importante pour le dialogue.

18. Le 28 janvier, les représentants du Quint (Allemagne, États-Unis, France, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) au Kosovo ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont exprimé leur inquiétude quant aux effets de la directive de la Banque centrale sur la vie quotidienne des communautés à majorité serbe du Kosovo. Ils ont demandé la suspension de l'application de la directive pour assurer une transition suffisamment longue. Le 6 février, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Kosovo a appelé à

la retenue et souhaité un dialogue constructif. Elle a souligné la nécessité d'examiner les questions en suspens dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en prévoyant suffisamment de temps pour bien communiquer auprès des communautés touchées et les informer comme il se doit.

19. Fin janvier et début février, le Service de police du Kosovo a mené des opérations visant quatre établissements utilisés par les communautés non majoritaires serbes des municipalités de Dragash/Dragaš, Pejë/Peć, Klinë/Klina et Istog/Istok, ainsi qu'un centre communautaire de Pristina. Il a affirmé avoir saisi à cette occasion divers documents, mis sous scellés des bâtiments et placé en détention provisoire des employés des quatre établissements, déclarant que ceux-ci étaient soupçonnés d'abriter des activités illégales. Le 2 février, un véhicule transportant des journalistes de Radio Goraždevac (Pejë/Peć), le seul média de la communauté serbe du Kosovo dans la région, a été arrêté et fouillé par le Service de police du Kosovo, alors que ses occupants avaient présenté des cartes de presse valides.

20. Le 5 février, le Premier Vice-Premier Ministre kosovar, délégué à l'intégration européenne, au développement et au dialogue, Besnik Bislimi, a fait parvenir une lettre à M. Lajčák dans laquelle il a énuméré les mesures prises par le Kosovo de sa propre initiative pour désamorcer les tensions, demandant la levée des mesures imposées par l'Union européenne.

21. M. Kurti a annoncé le 6 février que son gouvernement prendrait des mesures pour assurer une période de transition concernant l'application de la directive monétaire. La Banque centrale a ensuite annoncé le 12 février un plan en 10 points visant à atténuer les effets néfastes de l'application de la directive et fait savoir que la phase de transition serait limitée à trois mois.

22. Dans l'intervalle, la Serbie ayant demandé la tenue d'une session extraordinaire du Conseil de sécurité consacrée aux conséquences de la nouvelle directive monétaire, le Conseil s'est réuni le 8 février. MM. Vučić et Kurti ont participé à la session, présentant des points de vue très différents de la situation au Kosovo et des incidences de la directive.

23. Le 20 février, un groupe d'avocats serbes du Kosovo a demandé à la Cour constitutionnelle du Kosovo d'évaluer la constitutionnalité de la directive et de suspendre son application à titre conservatoire dans l'attente d'un jugement. La Cour n'a pas encore rendu sa décision.

24. Le 27 février, M. Lajčák a rencontré à Bruxelles le négociateur en chef de la Serbie et le Gouverneur de la Banque centrale du Kosovo pour examiner la question de la directive monétaire. M. Bislimi, le négociateur en chef du Kosovo, n'a pas assisté à la réunion, notant que la question du dinar ne faisait pas partie du dialogue. Pour M. Lajčák, cette réunion a représenté un premier pas vers la recherche d'une solution durable pour les communautés touchées.

III. Nord du Kosovo

25. Après l'attentat de Banjska/Banjskë, le Service de police du Kosovo a renforcé sa présence dans le nord du Kosovo, notamment en déployant des unités d'opérations spéciales le long de la frontière administrative. Au cours des semaines suivantes, il a effectué plusieurs perquisitions, qui ont abouti à la confiscation de biens, d'armes et de munitions.

26. Le Service de police du Kosovo a restreint les déplacements dans la région en fermant temporairement les points de passage de la frontière administrative à partir

du 24 septembre. Le point de passage n° 31 (Brnjak/Bërnjak) est resté fermé aux véhicules entrants jusqu'au 4 octobre, tandis que le point de passage n° 1 (Jarinje/Jarinë) est resté fermé aux véhicules entrants jusqu'au 18 octobre. À la mi-octobre, le Service de police du Kosovo a interrompu la circulation sur d'autres routes près de la frontière administrative, empêchant les déplacements pour le travail, l'école et les soins de santé. Plusieurs points de passage ont été reconfigurés quelques semaines plus tard pour permettre le passage de véhicules plus petits.

27. Les restrictions imposées par le gouvernement du Kosovo sur les marchandises serbes à partir de juin 2023 ont continué à avoir une incidence sur les droits socioéconomiques des résidents et des entrepreneurs. Le 6 octobre, le Directeur du Centre hospitalier clinique de Mitrovica-Nord a déclaré que les stocks de fournitures médicales essentielles étaient très insuffisants, qualifiant la situation de catastrophe humanitaire. Le Ministère kosovar de la santé a réfuté ces affirmations et rappelé la procédure de demande de fournitures médicales pour les établissements de santé des municipalités à majorité serbe. Grâce à des efforts diplomatiques, des médicaments et des fournitures médicales ont pu être acheminés depuis la Serbie le 9 novembre, ce qui a permis d'atténuer temporairement les pénuries. Toutefois, les pharmacies locales et les établissements médicaux ont une nouvelle fois signalé des pénuries de médicaments et de fournitures dans le nord du Kosovo à la fin du mois de janvier et en février.

28. Plusieurs centaines de résidents et de chefs d'entreprise se sont rassemblés à Mitrovica-Nord le 25 décembre pour protester contre les restrictions à l'importation de marchandises serbes au Kosovo et lancé une pétition pour demander la levée des restrictions imposées en juin 2023. Le 27 février, Sava Janjić, abbé du monastère de Visoki Dečani, dans l'ouest du Kosovo, a fait part de ses inquiétudes quant aux répercussions socioéconomiques de ces mesures sur les communautés serbes du Kosovo.

29. Le 12 octobre, M. Vučić a invité les Serbes du Kosovo à s'investir de nouveau dans la vie politique du Kosovo. Le lendemain, la Liste serbe a annoncé qu'elle était prête à présenter des requêtes visant à destituer les maires albanais du Kosovo élus lors des élections locales extraordinaires qui se sont tenues dans le nord du Kosovo en avril 2023, auxquelles seulement 3,47 % des électeurs remplissant les conditions voulues ont participé.

30. Le 24 octobre, la Liste serbe a élu Zlatan Elek à sa tête, en remplacement de Goran Rakić. Fin 2023, la Commission électorale centrale du Kosovo a enregistré deux nouveaux partis politiques, le Mouvement national serbe et Démocratie serbe.

31. Le 5 décembre, des habitants des quatre municipalités du nord ont présenté des requêtes visant à destituer les maires conformément à l'instruction administrative. À la mi-janvier, les initiateurs des requêtes ont déclaré avoir obtenu les signatures de 20 % des résidents des quatre municipalités, atteignant ainsi le seuil requis. Le 8 mars, la Commission électorale centrale a annoncé qu'elle avait vérifié les requêtes et que le plébiscite sur la destitution des maires aurait lieu le 21 avril.

32. Le 19 décembre, l'organisme kosovar chargé des privatisations a pris le contrôle du complexe de soins thermaux Rajska Banja, situé à Banjska/Banjskë, et l'a placé sous la responsabilité du Ministère kosovar de l'intérieur. Cette opération a suscité des réactions de la part des responsables politiques locaux et du Gouvernement serbe concernant l'inviolabilité de la propriété privée et les droits des Serbes du Kosovo. Le Service de police du Kosovo a fait savoir que des armes et des munitions avaient été saisies au complexe le 25 septembre en lien avec les événements de Banjska/Banjskë.

33. Après les événements survenus en mai 2023 dans le nord du Kosovo, quand des heurts ont eu lieu entre des manifestants serbes du Kosovo et le Service de police du Kosovo devant des bâtiments municipaux, la MINUK n'a pas été en mesure d'accéder pleinement à ses bureaux de terrain situés dans les locaux municipaux de Leposavić/Leposaviq, Zubin Potok et Zvečan/Zveçan, dans le nord du Kosovo. Le personnel de sécurité de la MINUK a pu sécuriser ces bureaux à l'été 2023, avec l'aide de la KFOR et du Service de police du Kosovo, afin de garantir l'inviolabilité des locaux et des biens des Nations Unies. Cependant, le 14 décembre, la Mission a constaté que son bureau de Leposavić/Leposaviq avait fait l'objet d'une effraction et qu'il était occupé par des employés municipaux. Le 20 décembre, elle a pu se rendre dans ses bureaux à Zubin Potok avec l'aide de la KFOR, constatant à cette occasion qu'il avait été pénétré par effraction. Le personnel de la MINUK a noté des traces d'effraction et de vandalisme important, ainsi que la disparition de biens matériels. Le 21 décembre, la Mission a tenté d'accéder à ses deux bureaux situés à l'hôtel de ville de Zvečan/Zveçan, ce qu'elle n'est parvenue à faire que le 26 décembre, avec l'accord du maire et sous escorte du Service de police du Kosovo et de la KFOR. L'un des bureaux semblait intact, tandis que des biens matériels manquaient dans le second. La Mission a fait part de ses préoccupations auprès des autorités kosovares.

34. Fin décembre, le gouvernement kosovar a annoncé qu'il procéderait au recouvrement des sommes dues au titre de la consommation d'électricité, à hauteur de 12 millions d'euros, en puisant dans le fonds de développement des quatre municipalités du nord, établi par un accord signé en 2013. L'Union européenne a fait part de ses préoccupations, notant que cette décision ne correspondait pas à un usage adéquat du fonds et n'était pas conforme à ses objectifs de développement.

35. Le 20 décembre, l'autorité de la concurrence du Kosovo, institution publique indépendante chargée de promouvoir une concurrence loyale sur le marché, a sanctionné par une amende de 1,6 million d'euros la succursale d'une société privée de téléphonie mobile serbe opérant au Kosovo, sur la base d'une loi adoptée en 2022. La raison invoquée était que la succursale avait omis de présenter une demande de préavis obligatoire pour l'achat de 100 % des actions de trois autres sociétés en 2019. Le Directeur général de Telekom Srbija a déclaré que cette décision s'inscrivait dans le sillage de la campagne menée par le gouvernement d'Albin Kurti contre cette entreprise.

36. Le 29 décembre, la nouvelle assemblée municipale de Mitrovica-Nord, composée en majorité de représentants albanais du Kosovo, a attribué au Ministère kosovar de l'intérieur un terrain actuellement utilisé par des institutions financées par le Gouvernement serbe. Après avoir recueilli le nombre requis de signatures, le parti Démocratie serbe a présenté une demande de révocation de la décision auprès de l'assemblée municipale et demandé l'organisation d'un référendum sur la question, conformément à la loi relative à l'autonomie locale. Le 23 février, l'assemblée municipale a répondu qu'elle n'était pas tenue d'organiser un vote sur la question, invoquant le fait qu'aucune disposition relative aux référendums n'était prévue dans la législation municipale.

37. Le 7 février, au terme d'une perquisition au bureau de poste serbe de Gorazhdec/Goraždevac, le Service de police du Kosovo a saisi des documents et du matériel. En outre, les 7 et 14 février, les autorités kosovares ont empêché des camions de transfert de fonds d'entrer sur leur territoire par le point de passage n° 1 (Jarinje/Jarinë), comme suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle directive monétaire.

38. Plusieurs milliers de Serbes du Kosovo venus de tout le territoire se sont rassemblés à Mitrovica-Nord le 12 février pour protester contre la nouvelle directive

monétaire de la Banque centrale. Les intervenants ont souligné les effets de la directive sur les personnes les plus vulnérables, demandé son abrogation et exhorté la communauté internationale à intervenir.

39. Les 12 et 25 janvier respectivement, la KFOR a annoncé qu'elle retirait son personnel des bâtiments municipaux de Leposavić/Leposaviq et de Zvečan/Zveçan, précisant qu'elle continuerait à patrouiller régulièrement la région. Elle avait été déployée dans les deux bâtiments municipaux à la suite des violentes manifestations de mai 2023.

40. Le 13 mars, M. Kurti a annoncé que le gouvernement kosovar avait ordonné à l'organisme cadastral du Kosovo d'appliquer la décision rendue en 2016 par la Cour constitutionnelle concernant la propriété du monastère de Visoki Dečani. Le Quint et d'autres membres de la communauté internationale se sont félicités de cette décision.

41. Le 14 mars, dans le nord du Kosovo, le Ministère kosovar chargé des infrastructures a fait remplacer les panneaux de signalisation monolingues serbes par des panneaux bilingues, en albanais suivi du serbe écrit en alphabet latin. Le Commissaire chargé des questions linguistiques a demandé que l'ordre des langues soit inversé et que l'alphabet cyrillique soit utilisé pour le serbe. Certains des panneaux nouvellement installés ont été vandalisés.

IV. État de droit et droits humains

État de droit

42. Le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo a continué d'établir des actes d'accusation contre des Serbes du Kosovo pour des crimes de guerre présumés commis pendant le conflit de 1998-1999, y compris en l'absence des accusés. Le 8 décembre, il a indiqué avoir dressé 33 actes d'accusation contre 89 personnes pour crimes de guerre depuis qu'il avait été autorisé à enquêter sur les crimes de guerre en 2016. Il a également mis en accusation 53 autres personnes pour leur participation présumée, en avril 1999, à la mort de 370 personnes dans les villages de Mejë/Meja et de Rekë/Reka (municipalité de Gjakovë/Đakovica), portant à 142 le nombre total d'individus inculpés de crimes de guerre.

43. En octobre, le Ministre monténégrin de la justice par intérim a refusé d'extrader deux personnes recherchées par les autorités kosovares pour être jugées pour crimes de guerre, invoquant un risque de violation de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces deux individus faisaient l'objet de notices rouges diffusées par INTERPOL à la demande de la MINUK en février 2015 et en juillet 2023, respectivement.

44. Le 20 novembre, le premier procès pour crimes de guerre s'est ouvert en l'absence de l'accusé devant le tribunal de première instance de Pristina. L'accusation a noté qu'après avoir exploré toutes les voies légales pour assurer la présence physique de l'accusé au procès, elle avait également attendu l'expiration du délai légal de six mois avant d'établir l'acte d'accusation.

45. Le 7 décembre, la Cour d'appel a entendu l'appel d'un ancien commandant de l'Armée de libération du Kosovo condamné en juin 2023 à une peine de neuf ans et six mois de prison pour crimes de guerre par le tribunal de première instance de Prizren. D'autres procès pour crimes de guerre ont été ouverts contre deux Serbes du Kosovo, qui avaient été respectivement membre du Service de police du Kosovo et gardien de prison. Le 5 février 2024, le tribunal de première instance de Pristina a

acquitté l'ancien policier des chefs d'accusation liés à sa participation présumée à des crimes de guerre. Le procès de l'ancien gardien de prison est en cours.

46. Des représentants de la communauté internationale et les organes judiciaires du Kosovo ont demandé au gouvernement de s'abstenir de faire des déclarations risquant de porter atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire et de saper la confiance du public à son égard. Ces interventions faisaient suite à des déclarations du Premier Ministre et d'autres membres du gouvernement kosovar critiquant les conclusions et décisions des institutions judiciaires concernant la détention d'individus et les actions en justice menées contre eux.

47. Une troisième version de la loi sur le Conseil des procureurs du Kosovo a été soumise à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), qui, le 18 décembre, a réaffirmé que « des garanties appropriées contre le risque de politisation dans le processus de sélection et d'élection des membres non professionnels » du Conseil devraient être introduites.

48. Le 27 février, dans l'affaire de deux personnes inculpées pour participation en groupe à une infraction pénale et à des actes de vandalisme en relation avec les manifestations organisées dans la municipalité de Zvečan/Zveçan en mai 2023, le tribunal de première instance de Pristina a déclaré les deux accusés coupables. Ayant plaidé coupables, les deux accusés ont été condamnés à six mois de prison. Par la suite, un des prévenus a été libéré, ayant déjà purgé sa peine en détention provisoire, tandis que l'autre, qui avait passé 26 jours en prison, a été libéré après avoir payé une somme de 6 000 euros en lieu et place de l'exécution de la peine restante.

49. L'opinion publique a continué de dénoncer ce qu'elle percevait comme une incapacité des juges et des procureurs à traiter sérieusement la question de la violence familiale et de la violence fondée sur le genre. L'assassinat d'une femme, le 29 novembre, qui aurait été organisé par son mari, a suscité des protestations, localement et jusqu'à l'étranger, invitant instamment le système judiciaire à faire des affaires de violence à l'égard des femmes et des filles une priorité et à condamner les auteurs de tels actes à des peines à la mesure de la gravité du crime.

50. Avec plus de 10 000 responsables officiels ayant communiqué l'état de leur situation financière, l'Agence de prévention de la corruption a fait état d'une augmentation significative des déclarations de patrimoine en 2023. Toutefois, le nombre d'affaires faisant l'objet de poursuites en la matière reste faible. Les affaires très médiatisées sont souvent rejugées et les condamnations se traduisent souvent par des peines mineures. Dans son rapport de 2023 sur le Kosovo, la Commission européenne a noté que l'action de la justice pénale devait être plus ferme dans les affaires de grande corruption.

51. La MINUK a continué de dispenser des services de certification des documents. Elle a traité en tout 1 855 documents : 823 relatifs aux pensions et 1 032 relatifs à des diplômes et à des actes de mariage, de naissance ou de décès. Elle a également concouru à la diffusion de 21 notices rouges et de 19 demandes d'extradition d'INTERPOL vers le Kosovo. Elle a également ouvert 544 nouveaux dossiers sur la base de demandes d'information. Il reste 1 070 affaires en cours concernant le territoire ou les résidents habituels du Kosovo.

Droits humains

52. En février, le gouvernement kosovar a mis en chantier un groupe de travail chargé de modifier la loi relative à la protection contre la discrimination afin de mieux protéger les groupes vulnérables et les communautés non majoritaires contre

la discrimination en comblant les lacunes de la législation actuelle et en remédiant aux problèmes liés à son application.

53. Le gouvernement kosovar a poursuivi l'élaboration de son plan d'action en faveur des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) au Kosovo pour la période 2024-2026, en concertation avec la communauté internationale, y compris la MINUK, et la société civile. L'un des objectifs de ce plan est de renforcer les capacités du système judiciaire, du ministère public et du Bureau du médiateur du Kosovo de lutter contre les crimes de haine visant les personnes LGBTI.

54. Le 14 décembre, l'Assemblée du Kosovo a adopté des modifications de la loi relative à la liberté d'association concernant les organisations non gouvernementales (ONG). Ces modifications ont suscité des inquiétudes quant aux incidences qu'elles pourraient avoir sur l'espace civique et l'accès des ONG à la justice, notamment parce qu'elles imposent des restrictions à l'accès aux tribunaux, des limites à l'immatriculation des ONG et des responsabilités financières accrues.

55. Le 27 décembre, le gouvernement kosovar a approuvé la stratégie de protection et de promotion des droits des communautés et de leurs membres pour la période 2023-2027, qui tient compte de certaines des recommandations formulées dans le cinquième avis sur le Kosovo du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe.

56. Le même jour, le gouvernement kosovar a approuvé le projet de loi sur la Commission indépendante des médias, suscitant l'inquiétude des journalistes et de la société civile quant au durcissement des modalités d'enregistrement et à l'augmentation des amendes administratives.

57. En septembre, une délégation d'experts juristes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est rendue au Kosovo. Ce déplacement a été suivi en novembre d'une visite de la rapporteuse de la Commission des questions politiques et de la démocratie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour le Kosovo. Ces visites ont été l'occasion de consulter les institutions du Kosovo, la société civile, la MINUK et les partenaires internationaux pour déterminer si le cadre juridique et le cadre des droits humains du Kosovo étaient conformes aux normes du Conseil de l'Europe.

58. Le 7 novembre, la Cour suprême du Kosovo a confirmé le verdict rendu par la Cour d'appel en février 2023 condamnant un individu à 13 ans de prison pour des violences sexuelles liées au conflit au Kosovo. Il s'agissait de la première affaire de ce type traitée par un tribunal local. Le 13 décembre, le procureur spécial de Pristina chargé des crimes de guerre a déposé deux actes d'accusation *in absentia* en vue d'un procès pour crimes de guerre. Le 4 mars, le Service de police et le Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo ont annoncé conjointement qu'un Serbe du Kosovo avait été arrêté parce qu'il était soupçonné de s'être rendu coupable d'actes de violence sexuelle liée au conflit à Vushtrri/Vučitrn en 1999.

59. Le 8 novembre, le gouvernement kosovar a créé l'Institut des crimes commis pendant la guerre au Kosovo, qui a pour mission de constituer des dossiers sur les crimes commis pendant le conflit de 1998-1999 au Kosovo, notamment les violations graves des droits humains, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

60. Au total, 1 615 personnes (262 femmes et 1 353 hommes) sont toujours portées disparues depuis les événements survenus au Kosovo en 1998 et 1999. Le 8 novembre, la commission gouvernementale du Kosovo chargée des personnes disparues a indiqué que les travaux de fouilles sur un site ayant pu accueillir un

charnier, à la mine de Štavalj (Serbie), qui avaient commencé en 2021, allaient reprendre ; il s'agirait des premières fouilles de ce type menées en Serbie depuis mai 2022. Dans l'intervalle, le 22 décembre, le gouvernement kosovar a informé le public sur les évaluations en cours de 15 sites ayant pu accueillir des charniers sur tout le territoire du Kosovo.

61. Le Groupe de travail sur les personnes portées disparues, présidé par le Comité international de la Croix-Rouge, a repris ses réunions à Genève le 31 janvier 2024, pour la première fois depuis 2021. La Déclaration sur les personnes disparues prévoyant la création d'une commission conjointe visant à renforcer la coopération entre les deux parties, élaborée sous les auspices de l'Union européenne et approuvée par Belgrade et Pristina le 2 mai 2023, n'a pas encore été mise en œuvre.

62. La commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de personne rescapée de violences sexuelles liées au conflit a accordé le statut à 1 629 personnes (1 540 femmes et 89 hommes). Elle a par ailleurs rejeté 317 demandes (274 femmes et 43 hommes).

63. Les agressions physiques et verbales contre des journalistes ont continué de susciter des inquiétudes pour la liberté d'expression et pour le droit à la sécurité de sa personne. En décembre 2023, l'Association des journalistes du Kosovo avait recensé 72 agressions contre des journalistes en 2023. La presse serbe n'était pas disponible à la vente au Kosovo en raison des restrictions à l'importation de produits serbes imposées en juin 2023. En novembre 2023, la MINUK a facilité la communication entre la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et le gouvernement kosovar concernant plusieurs affaires relatives au droit à la liberté d'expression et à la liberté des médias.

64. Le 20 octobre, invoquant des raisons de sécurité nationale, le Service de police du Kosovo a expulsé l'abbé du monastère de Devina Vode et l'a interdit d'entrée sur le territoire kosovar pendant cinq ans, suscitant des inquiétudes pour la liberté de religion. Les habitants de la région ont organisé une collecte de signatures pour demander son retour au monastère. L'Église orthodoxe serbe a déclaré qu'il s'agissait d'une mesure extrajudiciaire, citant les dispositions légales existantes contre l'interdiction arbitraire d'entrée ou de séjour au Kosovo pour les membres du clergé.

65. Les préoccupations liées aux droits fonciers ont persisté. Le 23 octobre et le 18 décembre, respectivement, le tribunal de première instance de Pristina a annulé des décisions préliminaires d'expropriation prises par le gouvernement kosovar concernant des parcelles situées dans les municipalités de Leposavić/Leposaviq et de Zubin Potok. Dans le premier cas, le tribunal a estimé que le gouvernement kosovar n'avait pas pu justifier qu'il agissait dans un objectif d'intérêt général. Dans l'autre cas, le tribunal a estimé que la décision préliminaire ne précisait pas l'objectif exact de l'expropriation ni de quelle manière le but légitime d'utilité publique serait atteint.

66. Le 15 janvier, le gouvernement kosovar a ouvert dans le bâtiment municipal de Mitrovica-Nord un bureau régional chargé de la vérification des diplômes délivrés au Kosovo par les établissements d'enseignement gérés par le Gouvernement serbe. Il a également annoncé l'ouverture de deux autres bureaux chargés des mêmes fonctions dans les municipalités de Gračanica/Graçanicë et de Ranilug/Ranillug, dans le sud du Kosovo. La vérification des diplômes doit permettre aux diplômés de ces établissements, principalement des Serbes du Kosovo, de bénéficier d'un accès égal à l'emploi dans les institutions du Kosovo.

67. En concertation avec des acteurs d'institutions et de la société civile, la MINUK a préparé le terrain en vue de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en élaborant des mécanismes de coordination et un plan d'action. Elle a agi en faveur du droit de savoir des familles de personnes disparues et appuyé les efforts de lutte contre la stigmatisation persistante des personnes survivantes de violences sexuelles liées aux conflits. Elle a aidé l'Université de Pristina à mettre en place son premier programme de master en droits humains, notamment en créant une clinique des droits humains.

V. Autres faits nouveaux importants

68. Le 16 octobre, le sommet du processus de Berlin a réuni à Tirana les dirigeants des Balkans occidentaux et de l'Union européenne. Les dirigeants régionaux se sont engagés à faire des progrès en faveur de l'intégration économique régionale dans le cadre de l'accord de marché commun régional, en accélérant les réformes au niveau national, notamment en ce qui concerne l'état de droit et la lutte contre la criminalité organisée. Ils ont signé un accord de reconnaissance mutuelle de certaines qualifications professionnelles, se sont félicités de l'entrée en vigueur pour l'Albanie, le Kosovo, la Macédoine du Nord et la Serbie des trois accords de mobilité signés à Berlin en novembre 2022, et ont demandé aux autres partenaires des Balkans occidentaux d'approuver ces accords.

69. Le 8 novembre, la Commission européenne a adopté un nouveau plan de croissance pour les Balkans occidentaux pour la période 2024-2027, doté d'une enveloppe de six milliards d'euros. Ce plan vise à offrir à la région de façon anticipée certains des avantages de l'adhésion, à stimuler la croissance économique et à accélérer la convergence socioéconomique, à la condition que les partenaires des Balkans occidentaux mettent en œuvre les réformes fondamentales nécessaires et approfondissent la coopération régionale. Belgrade et Pristina ne pourront accéder à ces fonds que s'ils progressent sur la voie du dialogue facilité par l'Union européenne sur la normalisation des relations.

70. La décision de l'Union européenne relative à la libéralisation du régime des visas avec le Kosovo est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, permettant aux détenteurs de documents de voyage du Kosovo de voyager sans visa dans les pays de l'espace Schengen pendant 90 jours. Les titulaires d'un passeport délivré par la Direction de la coordination du Ministère serbe de l'intérieur restent soumis à l'obtention d'un visa pour pouvoir se rendre dans l'Union européenne. Le Kosovo a demandé aux membres de l'Union européenne de rejeter une proposition de la Commission européenne visant à permettre aux détenteurs de passeports de ce type de se rendre dans l'Union européenne sans visa, car selon Pristina, une telle mesure contreviendrait aux principes de souveraineté et d'intégrité juridique et compromettrait les efforts de normalisation en cours.

VI. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

71. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 84 retours volontaires de membres des communautés non majoritaires qui avaient été déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur du Kosovo. Il s'agissait de 39 femmes et de 45 hommes (62 Serbes du Kosovo, 13 Roms du Kosovo, 7 Égyptiens du Kosovo et 2 Ashkali du Kosovo). Cela porte à 29 405 le nombre total de déplacés faisant partie de communautés non majoritaires pour lesquels des solutions durables ont été trouvées au Kosovo depuis 2000, dont 14 431 femmes et 14 974 hommes (12 824

Serbes du Kosovo, 7 779 Égyptiens du Kosovo et Ashkali du Kosovo, 4 090 Roms du Kosovo, 1 879 Bosniaques du Kosovo, 1 464 Goranci du Kosovo, 1 325 Albanais du Kosovo, 21 Monténégrins du Kosovo, 19 Turcs du Kosovo et 4 Croates du Kosovo). Sur les quelque 200 000 personnes déplacées du Kosovo vivant dans la région (en Serbie pour la majorité d'entre elles), il reste 15 641 personnes déplacées sur le territoire du Kosovo (8 440 hommes et 7 201 femmes) et 69 627 personnes ayant des besoins liés à leur déplacement dans la région des Balkans occidentaux.

72. Le HCR a fourni une aide juridictionnelle à 57 personnes (38 femmes et 19 hommes) membres des communautés ashkali, égyptienne et rom du Kosovo pour leur enregistrement à l'état civil et l'accompagnement de l'accès aux droits et aux services.

73. Au cours de la période considérée, 74 personnes (71 hommes et 3 femmes) ont déposé une demande d'asile auprès des autorités. Le HCR a veillé à ce que tous les demandeurs d'asile puissent accéder gratuitement à une aide juridictionnelle, à un soutien psychosocial et à des services d'interprétation.

74. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a contribué à mettre en place des conditions sûres pour les retours, par la construction ou la reconstruction de 3 maisons pour 12 rapatriés (7 femmes et 5 hommes).

75. Les postes de police régionaux ont enregistré 235 arrivées de personnes migrantes (231 hommes et 4 femmes), qui ont été hébergées dans un centre d'accueil temporaire qui fournit, avec le soutien de l'OIM, des services tenant compte des besoins de protection. Une matrice de suivi des déplacements élaborée par l'OIM a permis au gouvernement kosovar de cerner les tendances migratoires.

76. Entre septembre et janvier, la MINUK a enregistré plusieurs incidents ayant affecté des sites orthodoxes serbes situés dans des zones peuplées de communautés non majoritaires. Le 28 novembre, un moine orthodoxe autoproclamé d'Albanie accompagné de plusieurs Albanais du Kosovo ont cambriolé l'église orthodoxe serbe Saint-Archange-Michel, située près du village de Rakinicë/Rakinica (municipalité de Podujevë/Podujevo), après y être entrés par effraction afin d'y organiser une « liturgie ». Le 6 décembre, l'abbé du monastère de Visoki Dečani a déclaré que le Service de police du Kosovo avait par deux fois refusé de recevoir une plainte pénale pour cambriolage et profanation. Deux vols ont été commis dans des églises orthodoxes serbes à Osojan/Osojane, dans la municipalité d'Istog/Istok, et à Devet Jugovića /Bardhosh (municipalité de Pristina).

77. D'autres sites religieux de communautés non majoritaires ont été touchés, notamment l'église catholique de Shën Gjon Pagëzorit, située dans le village de Zllakuqan/Zlokuçane (région de Pejë/Peć), où 3 000 euros ont été dérobés, et un cimetière multireligieux de Prizren, où des pierres tombales ont été brisées à deux reprises en novembre et décembre 2023. Des vols ont par ailleurs été signalés dans plusieurs autres sites religieux, notamment des églises orthodoxes serbes, des mosquées et des cimetières musulmans.

78. Par ailleurs, l'inscription serbe « Kad se vojska na Kosovo vrati » (Quand l'armée (serbe) reviendra au Kosovo) a été taguée en plusieurs lieux des municipalités de Mitrovica-Nord, Zvečan/Zveçan et Zubin Potok en septembre 2023. Le 30 septembre, le Service de police du Kosovo a décroché une banderole à Mitrovica-Sud sur laquelle figuraient une église orthodoxe, un cimetière et des hommes pendus à un arbre, ainsi que la date du 24 septembre 2023. Le 13 novembre, au monument dédié aux personnes disparues lors du conflit de 1998-1999 du village de Hoçë e Madhe/Velika Hoça, à Rahovec/Orahovac, un drapeau serbe a été retrouvé partiellement brûlé. En décembre et janvier, les inscriptions « Russie » et « Z », ainsi que des croix flanquées des initiales « CCCC », signifiant

« Seule l'unité sauve les Serbes », ont été peintes à la bombe sur les murs de maisons d'Albanais du Kosovo à Mitrovica-Nord.

79. Parmi les autres incidents, on peut citer l'inscription « UÇK » (initiales de l'Armée de libération du Kosovo) taguée sur un panneau d'information du monastère de Draganac à Novobërdë/Novo Brdo en décembre. En octobre et novembre, des travaux de voirie ont endommagé plusieurs tombes dans les cimetières orthodoxes serbes des municipalités de Mitrovica-Nord et de Ferizaj/Uroševac. En janvier, l'Institut archéologique du Kosovo a érigé une clôture autour de la zone de protection spéciale du monastère de Hvosno à Istog/Istok. L'Église orthodoxe serbe a déploré le manque de communication de Pristina concernant la clôture et les travaux de restauration.

80. Après la reconstitution, en décembre 2022, de la commission indépendante chargée de vérifier les diplômes délivrés par l'université de Mitrovica-Nord, 22 réunions ont été tenues, au cours desquelles 96 diplômes ont été inspectés, dont 75 confirmés. Le 27 octobre 2023, le Ministre des communautés et du retour a annoncé que le gouvernement kosovar avait décidé d'inclure dans son mandat la vérification des diplômes d'études secondaires délivrés par des établissements serbes au Kosovo et que son règlement serait modifié en conséquence.

81. En prévision du recensement prévu en avril 2024, l'Office de statistique du Kosovo a commencé à recruter près de 4 400 personnes (plus de 3 500 officiers d'état civil et pas loin de 900 superviseurs), dont environ 500 devront être issues de communautés non majoritaires.

VII. Renforcement de la confiance, partenariats et coopération

82. Forte du succès de la première rencontre consacrée au renforcement de la confiance, tenue en mai 2023, la MINUK a accueilli en novembre à Thessalonique (Grèce) le Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, sur le thème « Accompagner le vivre ensemble pour un avenir meilleur ». Le Forum avait pour objectif d'aider à jeter des ponts et à remédier au déficit de confiance au Kosovo. Il a rassemblé 190 participants issus de toutes les communautés, dont des représentants de la société civile, des médias, des institutions kosovares et des partenaires internationaux. Les interventions des orateurs invités et d'experts locaux et régionaux ont alimenté les débats entre les participants. Six groupes de travail multiethniques ont élaboré des recommandations et des mesures à prendre dans les domaines du renforcement des moyens d'action économiques, de la protection de l'environnement, des droits linguistiques, des médias et de la désinformation, du renforcement de la participation et de l'inclusion, et de l'état de droit.

83. La MINUK a continué à soutenir le Centre Barabar, un espace multiethnique situé à Pristina. Depuis son inauguration en mai 2023, le Centre a accueilli une soixantaine d'événements visant à rassembler les communautés, notamment les consultations préparatoires du Forum des Nations Unies sur le renforcement de la confiance au Kosovo, organisé par la MINUK.

84. La Mission a également encouragé la création d'un centre artistique multiethnique dans le nord du Kosovo, dans le cadre de son action en faveur de l'instauration d'un climat de confiance au moyen d'activités artistiques et culturelles. Elle a continué de soutenir la construction, à Mitrovica-Sud, d'un foyer durable pour les victimes de violences de genre, qui devrait être achevé en 2024.

85. La Mission a continué d'apporter son soutien au Centre d'aide juridictionnelle de l'Institut juridique du Kosovo, qui a apporté une aide juridictionnelle gratuite à 205 personnes vulnérables (78 femmes et 127 hommes). Elle a assuré la formation

de 12 jeunes avocats serbes du Kosovo (7 femmes et 5 hommes) afin de renforcer leurs compétences juridiques et parrainé un groupe interethnique de 20 étudiants en droit pour travailler avec une permanence juridique.

86. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des ONG locales, la Mission a apporté un appui linguistique aux tribunaux de première instance de Pristina et de Mitrovica, assurant la traduction de 1 170 dossiers judiciaires et des services d'interprétation en séance. Avec le Conseil judiciaire du Kosovo, la MINUK et le PNUD ont contribué à améliorer les systèmes d'archivage des sept tribunaux de première instance, en répertoriant plus de deux millions d'affaires. La Mission a aidé le Conseil judiciaire du Kosovo à publier en ligne la traduction en serbe de 1 200 jugements. Le PNUD a continué à accompagner les avancées juridiques et politiques en matière de lutte contre la corruption, en étroite collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre. La plateforme électronique de déclaration de patrimoine a permis à plus de 4 000 personnalités officielles de déclarer leur patrimoine et leurs revenus en 2023.

87. La MINUK et le Conseil de l'Europe ont organisé une formation à l'intention des responsables municipaux chargés de la lutte contre la discrimination afin de renforcer les droits linguistiques, en coopération avec le Commissaire chargé des questions linguistiques. Elle a également travaillé avec le Bureau du médiateur et l'Organisme de statistique du Kosovo pour mettre au point des indicateurs relatifs aux droits humains afin que cette question soit intégrée dans la collecte et le stockage des données.

88. La MINUK a aidé des médias albanais et serbes du Kosovo à former de jeunes journalistes à atténuer les méfaits de la désinformation et de la désinformation sur les relations interethniques. Elle a apporté son concours à la traduction en serbe, depuis l'albanais, de la plateforme sur les fausses informations et les discours de haine. Elle a également contribué à des cours d'éducation aux médias, dispensés par le Balkan Investigative Reporting Network à l'intention de plusieurs centaines de lycéens afin de les aider à repérer les informations fallacieuses.

89. La Mission a financé plus de 20 petits projets de renforcement de la confiance, axés sur la coopération intercommunautaire, interethnique et intermunicipale, ainsi que sur l'autonomisation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des enfants ayant des besoins particuliers, afin qu'ils s'investissent activement dans des activités de renforcement des capacités.

90. En septembre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Initiative régionale de lutte contre la corruption ont réuni plus de 40 professionnels de la lutte contre la corruption venus de tous les Balkans occidentaux pour examiner le plan d'action régional de lutte contre la corruption et les financements illicites. Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur le durcissement des mesures pénales face à la corruption et aux crimes et délits économiques.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

91. En novembre 2023, la MINUK a collaboré avec le Ministère de la justice pour la campagne mondiale annuelle « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » en organisant plus de 80 activités de sensibilisation. En outre, le Ministère a créé un groupe de coordination interministériel sur la violence familiale et a assumé le rôle de coordonnateur, dans le sillage de la promulgation, en octobre 2023, de la loi relative à la prévention et à la protection face à la violence familiale, à la violence faite aux femmes et à la violence de genre. Diverses activités ont été organisées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), notamment le coup d'envoi du premier plan d'action pour l'égalité de genre et la manifestation marquant la clôture du programme régional d'ONU-Femmes sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. En outre, en collaboration avec l'Union européenne, ONU-Femmes a aidé le Ministère de la justice à instituer de nouveaux modules devant permettre de repérer les cas de violence familiale.

92. En décembre 2023, le gouvernement kosovar a mis en place plusieurs politiques et mesures de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, notamment le versement d'une allocation mensuelle aux familles pour la garde des enfants, le doublement de l'enveloppe budgétaire consacrée à la violence familiale et aux foyers accueillant des victimes de violence fondée sur le genre, le lancement d'un programme de traitement des auteurs de violences et le versement de subventions visant à couvrir 70 % du salaire des personnes survivantes lorsqu'elles sont employées, pendant une période de six mois.

IX. Les jeunes et la paix et la sécurité

93. En décembre 2023, le gouvernement kosovar a approuvé la nouvelle stratégie pour la jeunesse du Kosovo et la loi relative à la jeunesse. La MINUK a concouru à leur rédaction en encourageant les jeunes des communautés non majoritaires à participer aux consultations.

94. La stratégie prévoit une approche intersectorielle de la politique de la jeunesse sous l'égide de huit ministères. Par ailleurs, elle crée en tant que mécanisme de coordination suprême une commission de la jeunesse présidée par le Premier Ministre. Une toute nouvelle agence pour la jeunesse, placée sous l'égide du Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, est chargée de superviser l'exécution de la stratégie. Celle-ci définit la jeunesse selon les normes de l'ONU, soit la tranche d'âge des 15 à 24 ans, et entérine la création d'un poste budgétaire pour les activités liées à la jeunesse.

95. Entre décembre 2023 et février 2024, 320 jeunes issus de diverses communautés ont participé à la première phase du projet United Youth Task Force, mis en œuvre sous les auspices de la MINUK par un réseau multiethnique de jeunes artisans de la paix du Kosovo. Les activités prévues dans le cadre de ce projet comprenaient un atelier créatif sur l'éducation à la paix pour les enfants issus de communautés non majoritaires, des formations sur l'éducation aux droits humains et la lutte contre les discours de haine, ainsi qu'une foire humanitaire réunissant des entreprises sociales mêlant diverses origines ethniques. La MINUK a également accompagné l'apprentissage intergénérationnel en organisant un voyage d'étude au Centre de ressources sur les personnes portées disparues pour 20 jeunes de différentes ethnies.

96. Plusieurs initiatives ont été organisées par un projet régional axé sur la jeunesse soutenu par le Fonds pour la consolidation de la paix et mis en place par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et ONU-Femmes. Le PNUD et le FNUAP ont collaboré avec Special Olympics Kosovo pour associer de jeunes handicapés à la promotion de l'inclusion et de l'égalité. L'initiative a touché plus de 1 500 jeunes participants. Les activités organisées à cet égard visaient à mieux faire connaître les séquelles du conflit, à mettre en avant les messages constructifs et à promouvoir l'égalité de genre.

Observations

97. Je salue les progrès réalisés à la fin de l'année 2023 dans l'application des accords facilités par l'Union européenne, notamment le plan d'action énergétique de 2022, l'accord douanier et la liberté de circulation réciproque des véhicules entre le Kosovo et la Serbie. Des échanges constructifs réguliers visant à assurer la poursuite de la mise en œuvre des accords restent indispensables pour prévenir toute nouvelle escalade des tensions et du conflit.

98. Je condamne fermement la grave atteinte à la sécurité survenue le 24 septembre à Banjska/Banjskë, qui s'est soldée par un bilan humain tragique, et je demande que des enquêtes complètes permettent de traduire en justice leurs auteurs sans délai.

99. Je suis préoccupé par l'application de la nouvelle directive monétaire sur les transactions en espèces, qui a eu des répercussions sur les droits économiques et sociaux des communautés non majoritaires, et en particulier des personnes les plus vulnérables. Je demande que les questions en suspens soient examinées d'urgence dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne afin de veiller au respect et à la protection des droits de toutes les communautés touchées et des groupes les plus vulnérables.

100. Je demande instamment aux parties de réaffirmer leur attachement au dialogue facilité par l'Union européenne et d'appliquer les accords existants dans leur intégralité. Les deux parties doivent garder un état d'esprit d'ouverture et d'inclusion. Je demande encore une fois que davantage de femmes participent véritablement au dialogue.

101. Je prends acte du fait que des requêtes visant à la destitution des maires de quatre municipalités du nord du Kosovo ont été déposées et je souligne qu'il importe d'organiser rapidement des élections dans ces municipalités, auxquelles participeront les Serbes du Kosovo, afin de désamorcer les tensions et d'aller de l'avant. Il est essentiel de veiller à ce que ces scrutins soient inclusifs et se déroulent dans un environnement sûr et sécurisé pour que des institutions municipales représentatives des communautés locales soient mises en place.

102. Je réaffirme que les locaux et les biens des Nations Unies ne doivent pas faire l'objet d'interférences et prie instamment les autorités compétentes du Kosovo d'aider la MINUK à regagner un accès total et sans entrave à ses locaux dans le nord du Kosovo.

103. Je salue la décision du gouvernement kosovar d'appliquer l'arrêt de la Cour constitutionnelle de 2016 concernant la propriété du monastère de Visoki Dečani, marquant un pas vers le renforcement de la confiance entre toutes les communautés du Kosovo.

104. J'encourage toutes les parties à mettre en place des mesures visant à protéger et faire respecter les droits humains. L'état de droit doit prévaloir, notamment en ce qui concerne les mesures relatives aux expropriations, qui doivent être en parfaite conformité avec le cadre législatif du Kosovo et les normes internationales en matière de droits humains. Les journalistes doivent être davantage protégés et bénéficier d'une meilleure sécurité au Kosovo.

105. Je salue la tenue, le 31 janvier 2024, de la première réunion depuis 2021 du Groupe de travail sur les personnes portées disparues et j'invite instamment les deux parties à poursuivre leurs discussions afin d'avancer sur cette question importante, conformément à la déclaration sur les personnes disparues adoptée par l'Union européenne et approuvée par les deux parties.

106. J'engage les organismes publics à continuer d'œuvrer à la consolidation de la législation et des politiques relatives aux violences de genre et à garantir la bonne mise en œuvre de ces textes.

107. Je demande de nouveau que des contributions volontaires soient versées au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies visant à renforcer l'appui fourni aux communautés rom, ashkali et égyptienne du Kosovo, qui demeurent parmi les plus vulnérables de la région.

108. Je remercie ma représentante spéciale, Caroline Ziadeh, pour sa conduite avisée des activités, ainsi que l'ensemble du personnel de la MINUK pour son travail dévoué. Je me félicite de ce que la Mission ait fait du raffermissement de la confiance et du dialogue intercommunautaire des priorités en vue de renforcer la cohésion sociale face aux regains de tensions exposés dans le présent rapport. Je salue le fait que la Mission et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo poursuivent leur coopération vitale. Je tiens par ailleurs à remercier l'Union européenne, la Force internationale de sécurité au Kosovo, l'OSCE et les autres partenaires internationaux de continuer de collaborer étroitement avec la MINUK et je leur exprime ma gratitude pour les efforts qu'ils déploient en vue de réduire les tensions et de préserver la paix.

Annex I

Report of the High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy to the Secretary-General on the activities of the European Union Rule of Law Mission in Kosovo from 18 September 2023 to 15 March 2024

Summary

The reporting period saw a further worsening of relations between Belgrade and Pristina and a deterioration of the already fragile security situation in the north of Kosovo. On 24 September 2023, the Kosovo Police (KP) encountered a large group of heavily armed Kosovo Serbs led by the then vice-president of Kosovo-Serb political party Srpska Lista, Milan Radoičić, in the vicinity of the village of Banjska/ Banjskë in the north of Kosovo. During the ensuing shoot-out between this group and the KP one KP officer and three assailants were killed. After the gunfight, the KP arrested eight suspects, three of whom currently remain under investigation, and seized a large quantity of vehicles, weaponry and other military-grade equipment. President Osmani-Sadriu labelled the violent events in Banjska/Banjskë as ‘state-sponsored terrorism’. Serbia, on the other hand, denied it had been involved in any way.

The enhanced presence of KP, and notably KP Special Operations Units (SOU), in the north of Kosovo and the numerous search and seizure operations following the violent events in Banjska/Banjskë further contributed to widening the gap and deepening mistrust between Kosovo Serbs and Kosovo Albanians. While the dispute over vehicle registration plates was resolved at the end of 2023, pending issues including expropriations of land plots owned by Kosovo Serbs and evictions of Serbian ‘parallel structures’ from premises in the north of Kosovo, exacerbated the fragile security situation, feeding anxiety among Kosovo Serbs. The situation further deteriorated in the beginning of 2024 following intensified activity by Pristina to dismantle the Serbian ‘parallel structures’ both north and south of the Ibar/Ibër river, and by the latest regulation by the Central Bank of Kosovo (CBK) on cash operations and the ban on imports of Serbian dinars, effective as of 1 February 2024.

EULEX responded to the many challenges on the ground by deploying its capacities to the fullest extent, maintaining an increased number of situational awareness patrols and adopting a more assertive posture when conducting its robust monitoring activities. During the KP operations and subsequent investigations related to the Banjska/Banjskë incident, EULEX was present in a monitoring capacity, including at the interviews with civilians in theatre and the examination of the crime scene and all other KP activities, including searches of private properties, the detention of suspects as well as the judicial follow-up. On 26 September, EULEX monitored the autopsies of the three members of the armed group killed in Banjska/ Banjskë. Moreover, EULEX continued its monitoring of selected cases and trials, with a specific focus on cases related to developments in the north of Kosovo.

On the operational side, along with an enhanced presence and visibility in the northern municipalities, the Mission continued to perform its other operational tasks, notably police cooperation, forensic medicine and support to the Kosovo Specialist Chambers and Specialist Prosecutor’s Office. In the second half of 2023, an additional 25 police officers (20 from Lithuania and five from France) reinforced the EULEX Reserve Formed Police Unit (RFPU), and, in November, a specialised team of six Police Advisors was temporarily deployed across police stations in the

four northern municipalities, paving the way for a more sustainable reinforcement of EULEX's Police Advisors North (PAN).

EULEX maintained its good cooperation with KFOR and stood ready to take on its role as second security-responder, as defined in the Kosovo security setup, according to which the KP is the first, EULEX the second and KFOR the third security responder. Cooperation with KP improved in the wake of the Banjska/Banjskë incident.

On 21 September 2023, the Assembly of Kosovo adopted the new *Law on Domestic Violence, Gender-based Violence and Violence Against Women*. The Mission has since been engaged in assisting the Government of Kosovo (GoK) with drafting nine by-laws foreseen in the Law. In November 2023, the Mission marked the *16 Days of Activism Against Gender-based Violence* by organising several activities, including one high-level roundtable on psychological well-being of victims of sexual violence, and two field outreach events with municipal officers and school students.

Monitoring

Given the developments in the north of Kosovo, special attention was given to cases involving Kosovo Serbs along the entire justice chain including by monitoring the conditions of those arrested and held in detention facilities during this period. EULEX continued its regular monitoring of selected cases, including former EULEX cases, war-crime cases, high-profile cases (involving prominent public figures or influential persons), as well as *ad hoc* cases. The Mission assessed that the concerning trend of acquittals or lenient sentences in high-profile cases continued during the reporting period. On 20 September, after seven years of court proceedings, 36 doctors accused in the case known as 'Stenta II' were acquitted of all charges of bribery and misuse of official position or authority by the Basic Court of Pristina. In October, the 15 defendants in the former EULEX 'Grande II' case (including the son of former President of Kosovo, Ibrahim Rugova) were all acquitted of the charges of organised crime and smuggling of migrants, whereas three were convicted of illegal possession of weapons.

Continuing its monitoring of expropriation of land plots owned by Kosovo Serbs in the north of Kosovo, the Mission provided substantial input to a *White Paper* outlining serious concerns of the international community in this regard. EULEX, together with the EUSR, the EU Special Representative for the Belgrade-Pristina Dialogue and other Western Balkan Regional Issues (EUSR DWB), the OSCE and the US Embassy presented this paper to the GoK in September. EULEX also followed up on complaints by affected citizens against decisions on expropriation issued by the GoK as well as on the adjudication of these cases at the Basic Court of Pristina.

In October and November, the Mission followed several developments liable to impacting inter-community relations. These included the KP closure of more than 30 informal crossing points over the Administrative Border/Boundary Line (ABL) with Serbia. While the KP stated that this action was executed to stop illegal activities, Kosovo Serbs complained that it affected their freedom of movement. Additionally, the Mission closely followed the case of a monk of the Serbian Orthodox Church who was deported from Kosovo on 20 October. He is a national of North Macedonia who had been residing in a monastery in the north of Kosovo for the past 13 years. The Mission also followed up on reports about the desecration of a Serbian Orthodox cemetery in the municipality of Rahovec/Orahovac in December.

On the day of the parliamentary elections in Serbia, 17 December, the Mission deployed patrols and monitoring teams to observe the security situation in the Kosovo Serb-majority settlements across Kosovo, at Common Crossing Points (CCP) with Serbia and along the roads leading towards them. Special attention was given to assembly points where Kosovo Serbs boarded busses to travel across the ABL to cast their votes. EULEX kept its quick-response force on standby, deployed liaison officers to the KP command structures and maintained regular contacts with KFOR. No incidents were recorded.

On 25 December, Serbia announced that it allowed the use on its territory of “RKS” plates issued by Kosovo authorities without stickers covering Kosovo’s state symbols. This decision was reciprocated by the GoK on 4 January, marking a positive development in freedom of movement for all communities in Kosovo. The re-registration of vehicles from plates issued by the Serbian ‘parallel structures’ to RKS vehicle plates surged in the north of Kosovo towards the end of November, following a decision by the GoK to introduce fines and other measures towards vehicles with such plates. Several thousand vehicles were re-registered within a short period. The Mission extended its regular monitoring patrols to the vehicle registration centres and assessed that the procedure was carried out smoothly and without incidents.

The Mission furthermore followed up and closely monitored the procedure to recall the mayors in the four municipalities in the north of Kosovo. This matter is still pending.

As of the beginning of February, the Mission has been monitoring the activities of the KP against several institutions of the Serbian ‘parallel structures’ and the developments connected with the new Regulation of the CBK on cash operations and the ban on imports of Serbian dinars, including the seizure by the KP of cash transfers from Serbia to unlicensed Serbian bank branches in Kosovo.

In addition to the abovementioned monitoring of detained Kosovo Serbs, EULEX continued its support of the Kosovo Correctional Service (KCS), focusing, *inter alia*, on the monitoring of KCS recruitment processes; contributing to the drafting of a large number of new by-laws and regulations; training of KCS staff; as well as assisting in improving the Kosovo Probation Service (KPS) setup and working methods. Limited progress was recorded in the permanent staffing of KCS management positions, including with regard to gender balance. After four failed recruitment rounds stretching over more than two years, the GoK announced, on 27 October, the appointment of a permanent Director-General of the KCS. Further senior appointments within the KCS remain pending.

Reacting to the observations presented in the EULEX Monitoring Report on *The Application of Conditional Release in Kosovo*, launched in May 2023, the Kosovo Judicial Council (KJC) and the Kosovo Conditional Release Panel requested the Mission to support the working group amending the *KJC Regulation for the Organisation and Function of the Conditional Release Panel*. On 4 January, the KJC published a revised regulation on the Conditional Release Panel, which included almost all the recommendations outlined in the Mission’s report.

Operations

The Mission’s Formed Police Unit (FPU) and the Reserve FPU (RFPU) conducted regular patrolling activities to assess the security situation in the north of Kosovo, notably around municipal buildings, CCP with Serbia, KP checkpoints, mixed-community neighbourhoods, cultural heritage sites and locations in which specific incidents were reported. The FPU monitored selected KP search and seizure

operations. As the monitoring of such operations is new to the Mission, dedicated guidelines were developed to facilitate assessment of compliance with relevant provisions of the Kosovo Criminal Procedure Code and international human-rights standards. The monitoring of the search and seizure operations was supported by the specialised team of Police Advisors. As a matter of fact, an important objective for the Specialised Team deployment was to enhance the Mission's capacity to advise the Kosovo Police on how to better deliver regular police activities in full compliance with their human-rights obligations, and thus to increase the population's confidence.

The RFPU patrolled Kosovo Serb settlements south of the Ibër/Ibar river. In September, 20 additional police officers from Lithuania were deployed to reinforce the RFPU, in addition to the contingent of Italian Carabinieri consisting of 24 personnel. From 16 December 2023 until 15 February 2024 the RFPU was further reinforced by a *Specialized Element* (RFPU SE) consisting of five French gendarmes, strengthening information-gathering, reporting and situational awareness in line with Mission priorities. The RFPU SE primarily operated in the Kosovo Serb settlements south of the Ibër/Ibar river. The redeployment of the entire RFPU took place on 15 February 2024.

EULEX maintained its good cooperation with KFOR and stood ready to take on its role as second security-responder, as defined in the Kosovo security setup, according to which the KP is the first, while EULEX and KFOR are the second and third security responders, respectively. Cooperation with KP proved less smooth due to the insufficient level and timeliness of information sharing with EULEX, which hindered EULEX in its monitoring activities. The Mission flagged the issue on several occasions. Since the beginning of November, some improvement was noted in the timeliness of notices prior to search and seizure operations and the quality of the information provided to EULEX. This positive development was further reflected in the successful cooperation in preparing regular joint KP-EULEX security assessments, as foreseen in the 'Bratislava Agreement'. However, issues related to timely and comprehensive information sharing remain to be addressed.

The Mission continued to support the KP in international police cooperation. This included the facilitation of exchange of information between the KP and the National Central Bureaus of INTERPOL under the umbrella of UNMIK, as well as the exchange between KP and Europol on serious crime investigations through the Mission's Swedish Europol liaison desk. Additionally, the Mission continued to facilitate the exchange of information between the KP and the Serbian authorities, in accordance with the relevant protocol between EULEX and the Serbian Ministry of Interior (MoI) and maintained its efforts to improve the swiftness and quality of information exchange between the KP and the Serbian MoI, including in sensitive cases.

The Mission's Forensic Medicine Team (FMT) supported the Kosovo Institute of Forensic Medicine (IFM) and the KP War Crime Investigation Unit in carrying out 42 field operations. Of these, operations at seven locations resulted in the exhumation of 19 sets of human remains, in addition to several remains of at least seven individuals from a primary mass grave site in Bishtazhin/Bištražin (municipality of jakovë/Đakovica). One of the recently searched locations is within the Jashari Memorial Complex (in Prekaz, the municipality of Skenderaj/Srbica). Seven persons are still reported missing in connection with the massacre that took place at this location in March 1998. In addition to this support, the Mission continued to assist the IFM in the examination of recently exhumed remains, as well as in the review of the remains stored at the Institute's morgue. All in all, examinations conducted during the reporting period resulted in the collection of 37

samples which were submitted for DNA analysis and the submission of two presumptive identification requests to the DNA laboratory of the International Commission on Missing Persons. During this period, the IFM received 31 DNA reports, which returned ten new identifications. The Mission's forensic experts also assisted the IFM in the review and preparation of three cases for handover of identified remains to their families.

The Mission continued to provide logistical and operational support to the Specialist Chambers and Specialist Prosecutor's Office in line with relevant legislation and the Mission's mandate.

Annex II

Specialist Chambers and Specialist Prosecutor's Office

The Specialist Chambers (SC) and the Specialist Prosecutor's Office (SPO) reached a number of milestones during the reporting period, including the arrest of four individuals charged with offences against the administration of justice.

On 5 October 2023, the SPO arrested Mr Ismet Bahtijari and Mr Sabit Januzi in Kosovo pursuant to arrest warrants, transfer orders and a confirmed indictment issued by a Pre-Trial Judge of the SC. Mr Bahtijari and Mr Januzi were transferred the following day to the SC Detention Facilities in The Hague. They made their initial appearance before the Pre-Trial Judge on 9 October, during which they pleaded not guilty to the charges of obstructing official persons in performing official duties and intimidation during criminal proceedings. The SPO filed its pre-trial brief in this case on 2 February 2024.

On 11 December 2023, the SPO arrested Mr Haxhi Shala in Kosovo pursuant to an arrest warrant, transfer order and a confirmed indictment by the Pre-Trial Judge of the SC. He was transferred to The Hague on 12 December 2023 and made his initial appearance on 13 December 2023. At a further appearance on 15 December 2023 he pleaded not guilty to the charges of obstructing official persons in performing official duties and intimidation during criminal proceedings.

On 8 February 2024, the Pre-Trial Judge approved the SPO request to join the cases against Mr Bahtijari, Mr Januzi, and Mr Haxhi Shala. The first status conference in this case was held on 13 February 2024.

On 2 November 2023, the SPO arrested Mr Isni Kilaj in Kosovo pursuant to an arrest order issued by the Specialist Prosecutor for offences against the administration of justice, including obstructing official persons in performing official duties. Mr Kilaj was transferred to the SC Detention Facilities on 3 November 2023 and made his first appearance before the Single Judge on 4 November 2023.

Furthermore, there were developments regarding the case against Mr Dritan Goxhaj, who was arrested in Albania on 31 July 2023 pursuant to a warrant of arrest of the SC for offences against the administration of justice. The arrest was executed by the authorities of Albania following an SC request for cooperation and assistance. On 18 September 2023, a decision approving Mr Goxhaj's transfer to the SC was issued by a Tirana court. On 10 October 2023, the Court of Appeal in Tirana rejected the transfer and released Mr Goxhaj, without notice and without a written reasoned decision, which is still pending.

On 18 September 2023, the Supreme Court Chamber rejected the requests submitted by Mr Gucati and Mr Haradinaj for protection of legality pursuant to Article 48(6) to (8) of the Law on Specialist Chambers and Specialist Prosecutor's Office in their entirety, finding that no substantial violations of the procedure and no violations of the criminal law had occurred through the judgments of the trial and appeals Panel.

On 12 October 2023, the President issued the first decisions on the eligibility of Mr Hysni Gucati and Mr Nasim Haradinaj for commutation, modification or alternation of their sentences of four years and three months of imprisonment for offences against the administration of justice, after they served two-thirds of their sentences. The President considered all the information before her and, having consulted with the Judges of the sentencing Panels and having heard Mr Gucati and Mr Haradinaj, decided that Mr Gucati's sentence should be modified to provide for

his release to Kosovo with conditions. Mr Gucati was transferred to Kosovo on 16 October 2023. Given Mr Haradinaj's non-compliance with some regulations of the SC's Detention Facilities, the President decided to modify Mr Haradinaj's sentence only following a subsequent confirmation from the Registry of Mr Haradinaj's compliance. On 14 December 2023, the President ordered his release subject to certain conditions. Mr Haradinaj was transferred to Kosovo on 14 December 2023. The President also decided that the conditions imposed on Mr Gucati and Mr Haradinaj apply for the remainder of the duration of their sentence and may be revoked in case of any breach of any of the conditions.

The trials before the SC progressed expeditiously. In the *Specialist Prosecutor v. Pjetër Shala* case, Mr Shala is charged with arbitrary detention, cruel treatment, torture and murder as war crimes allegedly committed at the Kukës Metal Factory in Albania. The Defence closed its case on 15 January 2024. The closing statements will be heard in April 2024. A total of 34 witnesses testified or gave evidence in the case.

In the *Specialist Prosecutor v. Hashim Thaçi et al.* case, the trial commenced on 3–5 April 2023. The Specialist Prosecutor has thus far called 48 witnesses to testify and the Trial Panel has admitted into evidence 38 witness statements in lieu of testimony. There are currently 141 participating victims in this case. Mr Hashim Thaçi, Mr Kadri Veseli, Mr Rexhep Selimi and Mr Jakup Krasniqi are charged with six counts of crimes against humanity – persecution, imprisonment, other inhumane acts, torture, murder and enforced disappearance of persons – and four counts of war crimes – illegal or arbitrary arrest and detention, cruel treatment, torture and murder.

Pursuant to a decision rendered by Trial Panel II on 1 December 2023, the Registrar implemented modifications to the conditions of detention for three of the accused. These conditions included a system of prior approval by the Registrar of visits and active monitoring of in-person visits, except with Counsel, as well as a system to identify and refuse visits and telephone calls with persons in respect of whom the Registrar assessed there were credible indications of conduct that could risk the integrity of proceedings or compliance with the Detention Rules. The SPO had turned to the Panel in this regard after its investigations into possible obstruction of justice appeared to indicate that the three accused used their non-privileged visits to unlawfully disseminate confidential information and, in Mr Thaçi's case, to instruct visitors to manipulate witness testimony.

In the *Specialist Prosecutor v. Salih Mustafa* case, the appeals proceedings concluded during the reporting period with the issuance of an appeal judgment on 14 December 2023. Following Mr Mustafa's appeal against the trial judgment, finding him guilty of the war crimes of arbitrary detention, torture and murder, the Court of Appeals Panel dismissed eight grounds raised by Mr Mustafa, while granting, in part, his challenge to the Trial Panel's imposition of a sentence of 26 years of imprisonment. The Court of Appeals Panel found that, in cases before both international tribunals and Kosovo courts concerning war crimes comparable to those for which Mr Mustafa was sentenced, shorter sentences were imposed than those imposed by the Trial Panel in this case. Accordingly, the Appeals Panel reduced Mr Mustafa's overall single sentence from 26 years to 22 years of imprisonment, with credit for time served.

On 17 January 2024, the SC President assigned a Single Judge to oversee the Registrar's implementation of the reparation order issued by Trial Panel I on 6 April 2023 against Mr Mustafa. Mr Mustafa was ordered by the Trial Panel to pay 207,000 Euro as compensation for the harm inflicted on the victims of the crimes for which he was convicted.

During the six-month reporting period, 1,616 filings and 618 orders and decisions were processed, 411 documents totalling 3,661 pages translated, and 2,634 items disclosed between the parties in all the cases before the SC. A total of 74 hearings took place and were streamed on the SC website in the three official languages of the court – Albanian, Serbian and English. The recordings thereof are available on the SC YouTube channel. In all, 33 witnesses in two trial proceedings provided their testimonies before the SC during the reporting period.

There are 157 participating victims in three of the four cases before the SC: eight in the case against Mr Mustafa, eight in the case against Mr Shala and 141 in the case against Mr Thaçi et al.

There are currently 238 persons on the publicly available List of Counsel eligible to practise before the SC. Of these persons, 114 are qualified to represent victims. The Defence teams consist of 127 persons of whom 70 are practising in the *Thaçi et al.* case.

On 27 October 2023, the President and the Registrar travelled to New York to participate during the United Nations (UN) legal week and to provide further updates on the Court during an event hosted by the European Union (EU) Delegation to the UN. The Representatives of the EU Member States forming the EU Working Party on the Western Balkans Region visited the SC and the SPO on 27 September 2023 and attended presentations by the three Principals. On 8 December 2023, the SC and the SPO hosted EU Member States and Third Contributing States at the SC premises, during which the SC and SPO Principals provided updates on the most recent developments.

In July 2023, a Call for Nomination of Judges to a reserve list for the Roster was published to ensure the continued and uninterrupted efficient operations of the SC. The call will close on 15 March 2024. Any appointment to the Roster will only be effectuated where the number of Judges from the Roster appears insufficient. The reserve list for the Roster is intended to ensure that in case of future resignations of Judges, they can be immediately replaced, thereby preventing any delays in the proceedings.

The new Specialist Prosecutor, Ms Kimberly West, took office on 18 October 2023, having been appointed on 2 June 2023.

The SC President visited Kosovo from 28 November to 1 December 2023. During her visit she hosted an outreach event with civil society and university students in Pristina. The President also met with the Kosovo Deputy Minister of Justice, Mr Blerim Salihu, and various members of the international community, including the Ambassadors to Kosovo of the EU Member States and Third Contributing States, the Head of the EU Office in Kosovo and EU Special Representative and the Head of the EU Rule of Law Mission in Kosovo.

The SPO continued to interview witnesses and suspects, review documentary evidence collected during its investigation and work with relevant authorities to ensure both that documents are cleared for use in court and that witnesses are cleared to testify in court. The SPO continues to require the engagement and support of the international community, international organizations and individual States in these and all activities.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante Police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (au 15 mars 2024)

<i>Pays</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
Allemagne	1	1	2
Autriche	1	–	1
Canada	–	1	1
Finlande	–	1	1
Jordanie	–	1	1
Népal	–	1	1
Slovénie	–	1	1
Total	2	6	8

Composition et effectifs de la composante Liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (au 15 mars 2024)

<i>Pays</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
Autriche	–	1	1
Hongrie	1	–	1
Pologne	–	2	2
République de Moldova	–	1	1
Roumanie	–	1	1
Slovénie	–	1	1
Tchéquie	–	1	1
Türkiye	1	–	1
Total	2	7	9

Carte

